



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant le projet de règlement 723-20)

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020, le premier projet du règlement suivant :

✎ **Règlement 723-20 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone HA-19 (secteur de la rue de l'Aqueduc)**

Ce règlement vise à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone HA-19 à même une partie de la zone commerciale C-11 dans le secteur de la rue de l'Aqueduc afin de pouvoir autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel sur cette rue.

Consultation

Le projet de règlement 723-20 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet en cliquant sur le lien indiqué sous l'avis public.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires ou des questions relativement à ce projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : urbanisme@villesaintraymond.com.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin que nous puissions la contacter.

Donné le 10 novembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA